

# ESTRIE

Statistique Canada

Population : 298 779

Pourcentage de faibles revenus avant impôt - Toutes les personnes : 14,7%

Pourcentage de faibles revenus après impôt - Toutes les personnes : 10,1 %

**Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité**

**Ne pas augmenter les tarifs de ces services**

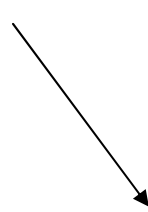
Hydro : Augmentation de 18 % depuis 2004

Garderie : Augmentation de 40% (5 \$ à 7 \$)

**Éliminer les catégories à l'aide sociale et répondre aux besoins spécifiques**

*Prestataire d'aide sociale (septembre 2009)*

Adultes prestataires :	16 091	Sans contraintes :	5 680
<u>Enfants prestataires :</u>	<u>4 750</u>	Contraintes temporaires :	3 763
Total :	20 841	Contraintes sévères :	6 204
		<u>Conjoint :</u>	<u>444</u>
		Total :	16 091



**Rehausser les prestations d'aide sociale pour qu'elles couvrent les besoins essentiels**

Sans contraintes :	564 \$ + TVQ = 588,92 \$
Contraintes temporaires :	684 \$ + TVQ = 708,92 \$
Contraintes sévères :	858 \$ + TVQ = 882,92 \$

**Éliminer toute obligation pour les personnes de participer à des programmes de réinsertion sociale**

Actuellement, la prestation de base à l'aide sociale est tellement basse que les personnes sont obligées de participer à des programmes de réinsertion sociale pour être en mesure de se nourrir. Il s'agit de mesures coercitives indirectes.

**1989 = 507 \$**

**2009 = 564 \$** (serait 822 \$ en dollars constants)

(Dû à la non-indexation et la demi-indexation des chèques à l'aide-sociale.)

**Mesure du panier de consommation (MPC)**

13 472 \$ (2008), soit 1 122,66 \$ par mois

## **Construire davantage de logements sociaux**

Locataires qui consacrent 30% et plus de son revenu pour se loger : 35,3 %

Présentement pour la Ville de Sherbrooke, il y a plus de 1300 requérants sur une liste d'attente d'un HLM

## **Hausser le salaire minimum au dessus du seuil de faible revenu et améliorer les normes du travail**

Notre région présente le plus grand nombre de travailleurs au salaire minimum.

9,00 \$ X 40 heures = 360,00 \$ X 52 semaines = 18 720 \$

Seuil de faible revenu avant impôt de Statistique Canada pour 2008 = 22 171 \$

Le salaire minimum est à 84,4 % du seuil de faible revenu (40 heures / semaine).

Le salaire minimum est à 73,9 % du seuil de faible revenu (35 heures / semaine).

## **Planter un système de contrôle des loyers**

## **Planter une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiantEs et des jeunes adultes**

La réforme de l'aide financière aux études de 1990 prévoyait que le niveau d'aide des prêts et bourses soit plus élevé que les prestations d'aide sociale. Or, les prêts et bourses présentent maintenant un recul par rapport au programme d'aide sociale.

Les récentes données publiées par Statistique Canada sont alarmantes. Le taux de chômage chez les étudiantes et les étudiants a atteint 20,9 % en juillet, un record. Cette perte de revenu due à un resserrement du marché du travail accentue l'effet du dégel des frais de scolarité. À ce chapitre, la FEUQ rappelle que la présente augmentation des frais de scolarité empêchera entre 6000 et 13 000 personnes d'accéder à des études universitaires.